

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 1

25 – BUDGET PRINCIPAL M14 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2, et conformément à l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982), il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal M14 2022, chapitre par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
20	Immobilisations incorporelles	24 542,00
204	Subventions d'équipement	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 198 269,46
23	Immobilisation en cours	2 500,00
Opération 25	Confortement falaise remparts Citadelle Côté Gironde	793 373,27
Opération 27	Aménagement urbain Place de la Citadelle	2 500,00
Opération 28	AD-AP	42 870,00
Opération 29	Création d'une aire de camping-cars	3 152,77
Opération 32	Projet Neptune 2030	155 000,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	238 000,00
020	Dépenses imprévues	47 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	95 854,33
041	Opérations patrimoniales	6 425,88
D001	Déficit d'investissement reporté	885 971,70
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 500 959,41
RECETTES		
13	Subventions d'investissement	1 206 687,41

16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	250 000,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	367 210,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	504 103,59
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
024	Produits des cessions	150 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	700 000,00
040	Opérations d'ordre entre Sections	313 031,55
041	Opérations patrimoniales	6 425,88
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 500 959,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
011	Charges à caractère général	1 910 240,55
012	Charges de personnel	2 782 857,37
65	Autres charges de gestion courante	491 388,93
66	Charges financières	86 980,18
67	Charges Exceptionnelles	139 051,04
022	Dépenses imprévues	58 999,03
023	Virement à la Section d'Investissement	700 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	313 031,55
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 482 548,65
RECETTES		
013	Atténuation de charges	50 000,00
70	Produits des services	257 389,00
73	Impôts et taxes	3 381 921,00
74	Dotations et Participations	1 641 648,00
75	Autres produits de gestion courante	96 200,00
76	Produits financiers	22,17
77	Produits Exceptionnels	15 300,00
042	Opérations d'ordre entre sections	95 854,33
R002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	944 214,15
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		6 482 548,65

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a pris acte.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67712-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE